



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

permis de conduire

Question écrite n° 114077

Texte de la question

M. Damien Meslot attire l'attention de M. le ministre des transports, de l'équipement, du tourisme et de la mer sur les propositions émises par les membres de l'Union nationale des indépendants de la conduite (UNIC), dans le cadre de la réforme du système du permis de conduire. En effet, le syndicat d'auto-écoles UNIC a élaboré un projet de refonte portant sur l'organisation de la profession, sur les diplômes d'enseignants de la conduite et de la sécurité routière ainsi que sur la création d'un ordre des professionnels de l'enseignement de la conduite. En effet, depuis plusieurs années, la sécurité routière est au centre du débat politique et elle a été qualifiée de « cause nationale » par le Président de la République. Plusieurs réformes sont intervenues en vue d'adapter la formation à la conduite. La profession d'enseignant de la conduite est de plus en plus soumise à la critique : hausse des tarifs, augmentation du délai entre l'inscription et l'obtention du permis, heures non justifiées. alors que les professionnels de l'apprentissage de la conduite jouent un rôle central dans notre pays. Ces derniers forment chaque année des milliers de futurs conducteurs. En conséquence, il convient de doter cette profession d'une représentation et d'une déontologie digne de ce rôle central. Il s'agit aussi pour l'Etat de reconnaître clairement la mission de service public exécutée par les enseignants de la conduite. L'objectif des propositions émises par le syndicat UNIC est de rassembler une profession peu organisée, divisée et de reconstruire son image auprès de la société. C'est pourquoi il lui demande de bien vouloir lui indiquer quelles suites il entend réserver aux propositions des membres de l'Union nationale des indépendants de la conduite.

Données clés

Auteur : [M. Damien Meslot](#)

Circonscription : Territoire-de-Belfort (1^{re} circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 114077

Rubrique : Sécurité routière

Ministère interrogé : transports, équipement, tourisme et mer

Ministère attributaire : écologie, développement et aménagement durables

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 26 décembre 2006, page 13538